

Paris, 20 Mars 1830.

MINISTERE
DE L'INTERIEUR.

DIRECTION
DU PERSONNEL,
DES SCIENCES,
LETTRES, BEAUX-ARTS,
LIBRAIRIE,
JOURNAUX ET THEATRES.

Académie Royale
de France à Rome.

Le Ministre approuve
l'imputation sur le
budget de cet Etablisse-
ment de salaires de
deux domestiques supplé-
mentaires.

Monsieur, d'après les explications contenues
dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur
de m'écrire le 10 février dernier, concernant la
proposition d'augmenter le personnel des
domestiques attachés au service de l'Académie
Royale de France à Rome, et d'imputer la
dépense qui en résultera, sur le budget de cet
Etablissement, je donne mon approbation à
cette mesure qui vous parait indispensable.

En conséquence, le domestique chargé de
la garde des bâtiments et des jardins, touchera
un gage mensuel de 423 f. 28. et le domestique
supplémentaire attaché au service intérieur
sera rétribué sur le pied de 38 f. 05. par mois,
et la somme de 977 f. 76. montant annuel
de ces traitements sera supportée par le
budget de l'Académie.

Recevez, Monsieur, l'assurance de
ma considération distinguée.

Le Ministre Secrétaire d'Etat
de l'Intérieur,

Barthelemy

M. Vernet, Secrétaire de l'Académie Royale de France
à Rome.